

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 15/09/2021

### VACCINATION COVID-19

#### **Campagne de rappel vaccinal : une dose de rappel nécessaire pour les personnes de + de 65 ans et celles présentant des comorbidités à risque de formes graves de Covid-19**

**La campagne de rappel vaccinal est ouverte depuis le 30 août, pour les résidents d'EHPAD, les personnes âgées de plus de 65 ans et celles qui présentent des comorbidités. Environ 900.000 personnes sont concernées en Bretagne.**

A la mi-septembre, 100% des EHPAD bretons ont déjà passé commande de leurs doses de vaccins pour lancer les campagnes. Les injections de rappel auprès des résidents ont démarré et se termineront début octobre. Concernant le reste de la population âgée ou à risque éligibles, seulement 20.000 personnes ont reçu leur rappel soit 1/3 des personnes concernées sur la période.

#### **Le rappel vaccinal : une nécessité pour maintenir la protection**

Les études récentes suggèrent **une baisse d'efficacité au cours du temps de tous les vaccins contre la Covid-19**, en particulier **contre le variant Delta**.

Cette baisse ne touche pas seulement les personnes âgées et les populations à risque de formes graves, mais ces populations demeurent les plus affectées.

Cette injection de rappel 6 mois après une primovaccination complète procure un effet « boost » sans problème particulier de tolérance, comme c'est le cas pour la plupart des vaccins.

#### **Pour plus de précisions**

##### **La dose de rappel : comment ça se passe ?**

- La dose de rappel est réalisée six mois après la deuxième dose. Au regard de la baisse d'efficacité plus marquée du vaccin Janssen observée par l'ANSM, les personnes ayant reçu ce vaccin nécessitent un rappel à 4 semaines. Cela concerne en Bretagne 63.000 personnes.
- Elle est réalisée avec un vaccin ARNm quel que soit le vaccin utilisé pour la primovaccination : les vaccins Comirnaty® de Pfizer ou Spikevax® de Moderna sont interchangeables et d'efficacité identique.

**Agence régionale de Santé  
Bretagne  
Direction de  
cabinet/département  
Communication**

- Le rappel peut être effectué chez son médecin, pharmaciens, infirmiers ou dans les centres de vaccination. **De nombreux créneaux sont disponibles dans l'ensemble des centres.**
- Il n'est pas recommandé de retarder le rappel contre la Covid 19 pour l'effectuer en même temps que le vaccin contre la grippe saisonnière (mais les deux peuvent être administrés concomitamment)

### Les cas particuliers

- Les personnes sévèrement immunodéprimées ou qui prennent certains traitements immunosuppresseurs : le rappel est réalisé dans un délai minimal de **3 mois**, dès lors qu'il est jugé par l'équipe médicale que la 4<sup>ème</sup> dose permettrait d'améliorer la réponse immunitaire
- Les personnes ayant reçu le vaccin Covid-19 Janssen : le rappel est à réaliser sans attendre à compter de **4 semaines** suite à l'injection unique de vaccin Janssen
- On ne réalise pas à ce jour de rappel pour les patients ayant contracté la Covid-19 postérieurement à leur premier schéma vaccinal